

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du vendredi 13 décembre 2024</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 5 décembre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 13 décembre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n°D_2024_12_13_14</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Christophe Comé à M. Georges Canicatti, M. Norbert Regard à M. Christophe Piazzoni Absent excusé : / Absent : M. Laurent Esteulle</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Demande de subvention de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Haute-Savoie pour l'insertion et l'emploi des jeunes

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) Haute-Savoie par lequel l'organisme sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention pour l'insertion et l'emploi des jeunes. Il souligne qu'actuellement 3 jeunes qui résident sur la commune bénéficient des services de la CMA.

Au vu de la demande, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à mains levées, par 4 voix pour (Mme Anne-Marie Cecon - Mme Pierrette Baton Maréchal - M. Marc Brunier - M. Jean-Philippe Gecchele) et 8 abstentions (M. Georges Canicatti - M. Christophe Comé - M. Julien Langloys - M. Louis Buda - Mme Carole Chen - Mme Josiane Masson - M. Christophe Piazzoni - M. Norbert Regard), décide :

*** DE NE PAS OCTROYER** de subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 16 décembre 2024</p> <p>De sa publication : 17 DEC. 2024</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 17 DEC. 2024</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 13 décembre 2024</p> <p>Le Maire,  </p> <p>Le secrétaire de séance, </p> <p>Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL</p>
--	--

